

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 12 MAI 2026 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
François Bégin, conseiller, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Louis Cloutier, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Robert Genest, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2026

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au 31 décembre 2025

4.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2025

4.3 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2026

4.4 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2026

4.5 État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2025

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis sur la 5^e Rue, au Domaine de la Rivière-aux-Pins, et désigné sous le numéro de lot 4 745 754

5.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 12860-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but de modifier certaines définitions et d'autoriser les caravanes dans la zone 12-REC

5.4 Avis de motion / Règlement numéro 12870-2026 abrogeant le Règlement numéro 12640-2024 sur la gestion contractuelle

5.5 Dépôt du projet de Règlement numéro 12870-2026 abrogeant le Règlement numéro 12640-2024 sur la gestion contractuelle

5.6 Avis de motion / Règlement numéro 12880-2026 décrétant un emprunt maximal de 857 761 \$ pour des travaux de réfection de la route de Fossambault

5.7 Dépôt du projet de Règlement numéro 12880-2026 décrétant un emprunt maximal de 857 761 \$ pour des travaux de réfection de la route de Fossambault

5.8 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

5.9 Autorisation de signature / Contrat relatif à l'installation d'un camion-restaurant (Food truck) au 141, rue Gingras, pour la période estivale 2026 / Poissonnerie Nêmeau 2023 inc.

- 5.10 Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs
- 5.11 Acquisition de la rue de l'Épervier / Lot 4 745 808 / Gestion immobilière Allard inc.
- 5.12 Intégration de la Municipalité au service de transport collectif de la MRC de La Jacques-Cartier
- 5.13 Restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires et pertes économiques au Québec
- 6. PARTIE INFORMATIVE**
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. AFFAIRES DIVERSES**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 72-05-2026**
- 1. ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- 73-05-2026**
- 2. PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par le conseiller Robert Gingras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. CORRESPONDANCE**
- 3.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2026**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril 2026 et invite les membres du conseil à la consulter.

- 4. GESTION DES FINANCES**
- 4.1 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au 31 décembre 2025**

Le directeur général dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au 31 décembre 2025.

4.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2025

Le maire, monsieur Jacques Poulin, procède au rapport des faits saillants du rapport financier 2025 de la Municipalité (document en annexe).

4.3 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2026

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 avril 2026 et les invite à le consulter.

74-05-2026

4.4 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2026

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 avril 2026 totalisant 544 909,51 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2026 totalisant une somme de 544 909,51 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

75-05-2026

4.5 État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2025

Le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, dépose au conseil une liste des immeubles dont les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, au 31 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gingras
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder aux mesures légales nécessaires, afin de recouvrer les taxes impayées au 31 décembre 2025, et ce, au moment qu'il le jugera opportun.

5. AFFAIRES COURANTES

76-05-2026

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 30 avril 2026;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

77-05-2026

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis sur la 5^e Rue, au Domaine de la Rivière-aux-Pins, et désigné sous le numéro de lot 4 745 754

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 745 754, situé sur la 5^e Rue, au Domaine de la Rivière-aux-Pins, laquelle vise à autoriser la construction d'un bâtiment sanitaire secondaire, alors que le règlement interdit ce type de construction complémentaire;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 18.5 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 2 avril 2026 et recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure sur le lot 4 745 754;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 4 de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la présente résolution est transmise à la MRC de La Jacques-Cartier pour fins d'analyse.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 745 754, situé sur la 5^e Rue, au Domaine de la Rivière-aux-Pins.

78-05-2026

5.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 12860-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but de modifier certaines définitions et d'autoriser les caravanes dans la zone 12-REC

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but d'autoriser les caravanes dans la zone 12-REC;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2026;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 14 avril 2026;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 5 mai 2026;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Robert Gingras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 12860-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but de modifier certaines définitions et d'autoriser les caravanes dans la zone 12-REC, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

5.4 Avis de motion / Règlement numéro 12870-2026 abrogeant le Règlement numéro 12640-2024 sur la gestion contractuelle

La conseillère Myriam Deroy donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12870-2026 abrogeant le Règlement numéro 12640-2024 sur la gestion contractuelle.

5.5 Dépôt du projet de Règlement numéro 12870-2026 abrogeant le Règlement numéro 12640-2024 sur la gestion contractuelle

La conseillère Myriam Deroy dépose le projet de Règlement numéro 12870-2026 abrogeant le Règlement numéro 12640-2024 sur la gestion contractuelle, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation.

5.6 Avis de motion / Règlement numéro 12880-2026 décrétant un emprunt maximal de 857 761 \$ pour des travaux de réfection de la route de Fossambault

La conseillère Manon Huard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12880-2026 décrétant un emprunt maximal de 857 761 \$ pour des travaux de réfection de la route de Fossambault.

5.7 Dépôt du projet de Règlement numéro 12880-2026 décrétant un emprunt maximal de 857 761 \$ pour des travaux de réfection de la route de Fossambault

La conseillère Manon Huard dépose le projet de Règlement numéro 12880-2026 décrétant un emprunt maximal de 857 761 \$ pour des travaux de réfection de la route de Fossambault, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement, dont la durée des remboursements est de 20 ans, vise la réfection de la route de Fossambault. Il s'adresse à l'ensemble de la population.

79-05-2026

5.8 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du Centre communautaire Desjardins;

ATTENDU QUE la CNF utilisera le Centre communautaire Desjardins appartenant à la Ville durant la saison estivale 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les engagements et les responsabilités des parties quant à l'utilisation, la gestion et l'entretien du Centre communautaire Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Robert Gingras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer le protocole d'entente conclu entre la Ville et la CNF, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

80-05-2026

5.9 Autorisation de signature / Contrat relatif à l'installation d'un camion-restaurant (Food truck) au 141, rue Gingras, pour la période estivale 2026 / Poissonnerie Nêmeau 2023 inc.

ATTENDU QUE la Ville désire offrir un service de restauration sur son territoire pour la saison estivale 2026;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du terrain vacant situé au 141, rue Gingras, soit le site de l'ancien restaurant « Le Baladeur »;

ATTENDU QUE la Ville désire signer un contrat relatif à l'installation d'un camion-restaurant sur ce site pour la saison estivale 2026, au montant de 650 \$ par mois, plus les taxes applicables (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Robert Gingras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer un contrat permettant à l'entreprise « Poissonnerie Nêmeau 2023 inc. » d'opérer un camion-restaurant sur le terrain de la Ville, situé au 141, rue Gingras, pour la saison estivale 2026.

81-05-2026

5.10 Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs

ATTENDU QUE la Ville est d'accord à ce que La grande journée des petits entrepreneurs 2026 ait lieu au Centre communautaire Desjardins, le samedi 6 juin 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de signer un engagement à titre de Tiers répondant de l'événement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Bégin
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer au nom de la Ville, un engagement à titre de Tiers répondant de l'événement.

82-05-2026

5.11 Acquisition de la rue de l'Épervier / Lot 4 745 808 / Gestion immobilière Allard inc.

ATTENDU QUE par sa résolution 205-12-2023, la Ville a procédé à l'acceptation définitive des travaux pour le projet de réfection de la rue de l'Épervier;

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec Gestion immobilière Allard inc.;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, il y a lieu de procéder à l'acquisition des équipements, des fonds de rue et à la municipalisation de celle-ci;

ATTENDU QUE le lot 4 745 808 avait été omis dans le contrat notarié;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville accepte la cession du lot 4 745 808 conformément à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les parties le 14 juillet 2021;

QUE cette cession soit faite gratuitement et que tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de la Ville;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document pertinent à cette transaction.

83-05-2026

5.12 Intégration de la Municipalité au service de transport collectif de la MRC de La Jacques-Cartier

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier (MRC) a compétence en transport collectif, qu'elle est mandataire du service et offre les services de transport collectif régional;

ATTENDU QUE la MRC doit retourner en appel d'offres pour offrir un service à compter de février 2027;

ATTENDU QUE la MRC a tenu plusieurs rencontres de travail avec la Municipalité afin d'évaluer les besoins et proposer une offre de services en conséquence;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit statuer sur le projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- QUE le conseil de la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac confirme qu'il est favorable à son intégration au devis de transport collectif de la MRC.

84-05-2026

5.13 Restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires et pertes économiques au Québec

ATTENDU QUE le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) constitue un levier essentiel au maintien et au développement de la vitalité économique et de l'offre de services dans l'ensemble des régions du Québec;

ATTENDU QUE les restrictions imposées au PTET depuis 2024 affectent directement la capacité des entreprises à maintenir leurs activités;

ATTENDU QU'un sondage de la Fédération des chambres de commerce du Québec, mené auprès de 346 entreprises de toutes les régions du Québec et rendu public en janvier 2026, témoigne des perspectives sombres découlant des restrictions au PTET pour les entreprises et les régions où elles se trouvent :

- L'impact financier moyen par entreprise, jusqu'en janvier 2026, représente une perte de 531 000 dollars, soit 6,5 % du chiffre d'affaires en moyenne;
- L'impact financier moyen par entreprise, projeté pour les deux prochaines années est estimé à 2,2 millions de dollars, soit 12,7 % du chiffre d'affaires en moyenne;
- 35 % des répondants estiment que la survie de leur entreprise est à risque en raison des restrictions;
- 72 % des répondants estiment que leur région est difficilement viable (53 %) ou pas du tout viable (19 %) économiquement en raison de la diminution de l'immigration permanente et temporaire.

ATTENDU QUE cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par les conséquences concrètes de la réduction de la main-d'œuvre. Les entreprises sondées décrivent ainsi l'impact opérationnel des restrictions au PTET sur leurs activités :

- 36 % ont refusé ou annulé des contrats;
- 32 % ont abandonné des projets d'investissement;
- 32 % ont réduit leur production.

ATTENDU QU'un sondage Léger – Union des municipalités du Québec de février 2026 révèle que 83 % de la population québécoise estime que les personnes immigrantes déjà en emploi et bien établies devraient pouvoir demeurer au Québec;

ATTENDU QUE ce même sondage indique que 77 % de la population souhaite que le gouvernement du Canada facilite le renouvellement des permis de travail temporaires des travailleuses et travailleurs déjà établis;

ATTENDU QUE l'annonce du 13 mars 2026 du gouvernement du Canada concernant le PTET est un pas en avant, mais demeure insuffisante parce qu'elle est temporaire et exclut de facto toutes les régions métropolitaines de recensement;

ATTENDU QUE pour bâtir une économie canadienne forte, les spécificités du Québec doivent trouver écho dans le PTET.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac demande au gouvernement du Canada d'adapter les règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), de même que les mesures temporaires qui y sont associées, aux réalités économiques et du marché du travail vécues dans l'ensemble des régions du Québec.

QUE ces adaptations visent à soutenir la vitalité économique, les services et la capacité de développement des municipalités et des MRC, conformément aux demandes mises de l'avant par l'Union des municipalités du Québec, soit :

- Rétablir la durée maximale d'emploi à deux ans pour les postes à bas salaire;
- Revenir à une limite de 20 % de travailleurs étrangers temporaires dans les postes à bas salaire, indépendamment du secteur d'activité et de la durée du contrat;
- Élargir le processus de traitement simplifié;
- Ajuster le seuil déterminant le volet des postes à haut salaire en fonction du salaire médian du Québec;
- Lever la suspension du traitement des évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) dans les régions visées par des restrictions;
- Ne pas utiliser le concept de région métropolitaine de recensement dans l'établissement des règles du PTET et des mesures temporaires qui y sont associées;
- Assouplir les règles encadrant les permis de travail ouverts pour les membres de la famille des travailleurs étrangers temporaires.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Le très honorable Mark Carney, premier ministre du Canada et chef du Parti libéral du Canada;
- L'honorable Pierre Poillievre, chef de l'opposition officielle et chef du Parti conservateur du Canada;
- Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois;
- Monsieur Avi Lewis, chef du Nouveau parti démocratique du Canada;
- Madame Elizabeth May, cheffe du Parti vert du Canada;
- Monsieur Joël Godin, député fédéral;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} juin prochain.

6.2 Marché maman et mini

L'événement *Marché maman et mini*, qui avait lieu dimanche dernier au Centre communautaire Desjardins, a connu beaucoup de succès.

6.3 Journée nationale des patriotes

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 18 mai prochain en raison de la Journée nationale des patriotes.

6.4 Journée de l'arbre

La Journée de l'arbre aura lieu le samedi 23 mai prochain au Centre communautaire Desjardins, de 9 h à 12 h. Du compost sera disponible gratuitement, sous réserve des disponibilités. Des conseils horticoles et ornithologiques seront également proposés.

6.5 Inscriptions / La grande journée des petits entrepreneurs

La grande journée des petits entrepreneurs aura lieu le samedi 6 juin prochain de 10 h à 14 h, au Centre communautaire Desjardins. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en visitant le : www.petitsentrepreneurs.ca/fr/participer.

6.6 Vente / Cartes d'accès à la plage et vignettes de bateau

La carte d'accès à la plage est en vente depuis le 14 avril dernier. Exceptionnellement, elle sera en vente le samedi 23 mai et le dimanche 28 juin de 9 h à 15 h. La vignette de bateau quant à elle est en vente depuis le 28 avril dernier.

6.7 Station de lavage d'embarcations

La station de lavage sera installée temporairement sur la rue Martel pour la saison estivale à venir et peut-être la suivante. Par la suite, elle sera implantée sur un autre site de façon permanente.

6.8 Congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Monsieur le maire et monsieur Arsenault assisteront aux assises de l'Union des municipalités qui se tiendront du 13 au 15 mai au Centre des congrès de Québec.

6.9 Problématique sur la rue Morin

Il y a actuellement un problème d'infiltration d'eau et de sable dans le réseau d'égout sanitaire, ce qui risquait d'entraîner un bouchon dans les conduites. Un réseau d'égout temporaire a donc été installé. La problématique devrait être réglée d'ici deux semaines; une firme spécialisée travaille présentement au dossier. Toutefois, la situation n'est pas aussi majeure que ce que nous avons initialement cru.

6.10 Travaux sur la route de Fossambault

Nous sommes actuellement en appel d'offres pour les travaux de réfection de la route de Fossambault. Les travaux devraient être réalisés à l'automne.

6.11 Infiltration et déversements d'eau dans le réseau de la ville

Le déversement des eaux provenant des drains de toiture et de fondation, ainsi que les infiltrations dans les réseaux de la Ville, constitue une problématique importante et nous oblige à restreindre l'émission de nouveaux permis de construction dans la majorité des secteurs de la ville. Des démarches seront entreprises afin d'identifier les sources du problème et les contrevenants. Des correctifs seront notamment apportés près de la Chapelle du Lac, ce qui nous permettra de retrouver une certaine marge de capacité dans le réseau.

6.12 Nouvel outil interactif

La MRC lançait un outil interactif en collaboration avec le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de La Jacques-Cartier. Fruit d'une étroite collaboration, ce nouvel outil a été conçu pour aider les citoyens à identifier la bonne démarche à suivre lorsqu'ils souhaitent signaler une infraction.

6.13 Services d'autopartage et de covoiturage / MaaS

La plateforme SAUVér-SiGTiC vous permet non seulement d'utiliser le véhicule électrique de la Ville, mais également de partager vos déplacements avec d'autres citoyens, ainsi que d'offrir ou de demander du transport en quelques clics. La Ville effectuera prochainement une autre communication publique à ce sujet.

6.14 Rencontre de tous les comités d'actions ciblées (CAC)

Le 2 juin prochain aura lieu une rencontre regroupant l'ensemble des CAC afin de faire le point sur le plan d'action établi sur trois ans, dont nous sommes actuellement à la deuxième année, et de revoir les actions qui ont été réalisées jusqu'à maintenant.

Les membres des CAC recevront une invitation à cet effet. Les personnes intéressées à se joindre à un comité sont invitées à communiquer avec le Service des loisirs.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 21, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La chaussée de la rue de l'Anse-Bellevue.
2. Le fossé appartenant à la Véloposte derrière la rue des Bruants.

Fin de la période de questions à 20 h 37.

85-05-2026

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 37.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA